

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : SITE DE LA SOCIETE CHIMIQUE GRANDE PAROISSE

Localisation :

Commune : GRAND COURONNE

Code postal : 76530 - **Code INSEE :** 76319

Coordonnées Lambert X : 501795,47 **Y :** 2484858,81

Référentiel : LAMBERT II ETENDU

Précision : ADRESSE (RUE)

Adresse : Boulevard Maritime

Lieu-dit :

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : SOCIETE CHIMIQUE GRANDE PAROISSE
il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

La qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom
SOCIETE GRANDE PAROISSE

Qualité
PERSONNE MORALE PRIVEE

Coordonnées

Affichage cartographique :

BASIAS - **GEOSIGNAL**

Description du site :

Décharge interne d'une usine de fabrication d'engrais.
Atelier d'acide phosphorique présentant des traces de radioactivité.

Description qualitative à la date du 23/09/2003 :

Actions de l'administration :

- Mai 95 : constat d'une pollution radioactive suite à un contrôle radiologique succinct réalisé par la DRIRE sur l'atelier d'acide phosphorique (suite à une pollution détectée en Rhône-Alpes),
- Arrêté préfectoral du 12/10/1995 : mesures d'urgence suspendant les travaux de démantèlement et demandant la clôture du site,
- Arrêté préfectoral du 6/11/1996 : autorisant le démantèlement et l'évacuation du broyeur (suite à la réalisation d'une cartographie des zones contaminées).

Etudes réalisées :

- Cartographie des zones contaminées réalisée par l'APAVE (rapport 18/10/95 complété le 28/11/95 puis le 15/04/96).
- Réalisation d'un guide méthodologique relatif aux actions à mener pour le démontage de l'atelier d'acide phosphorique version 6 en octobre 1999 par la Société Grande Paroisse.
- Trois arrêtés préfectoraux du 10 avril 2003 définissent les opérations de démantèlement après validation du guide méthodologique par l'OPRI, l'ANDRA et la DRIRE. Les produits de démantèlement faiblement radioactifs seront emmagasinés temporairement sur le site dans l'attente de l'ouverture d'un centre national de stockage.

Compte tenu de la nature de la contamination et de l'élimination en cours des déchets faiblement radioactifs, la surveillance de la qualité des eaux souterraines est sans objet.